

SST BTP 71

810 CHEMIN DES LUMINAIRES
71000 CHARNAY LES MACON CEDEX

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

- SOMMAIRE -

SST BTP 71

du 01/01/2022 au 31/12/2022

Attestation	3
Comptes annuels	
Bilan actif	5
Bilan passif	6
Compte de résultat	7
Bilan actif détaillé	9
Bilan passif détaillé	11
Compte de résultat détaillé	12
Annexe comptable	
Annexe au bilan et compte de résultat	17
Imprimés fiscaux	
Liasse fiscale	24

- Attestation -

SST BTP 71

du 01/01/2022 au 31/12/2022

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise :

Association SST BTP 71
810 Chemin DES LUMINAIRES 71850 CHARNAY LES MACON FR

relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Conformément à notre lettre de mission en date du 20 janvier 2020, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes annuels qui ne constitue ni un audit, ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints, paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, se caractérisent par les données suivantes :

-Total du bilan :	2 896 000 €
-Chiffre d'affaires :	83 461 €
-Résultat net comptable :	12 603 €

Fait à : **MACON**
Le : **04/04/2023**

Julien MASSA
Expert-comptable



COMPTES ANNUELS

- BILAN ACTIF -

SST BTP 71

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	56 340	55 439	901	1 339
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	25 829	14 856	10 973	11 288
Constructions	298 010	277 175	20 836	27 751
Installations techniques, matériel et outillages industriels	119 111	103 740	15 370	20 379
Autres immobilisations corporelles	385 198	294 972	90 226	88 173
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participation évaluées selon méthode équivalence				
Autre participations	171 505	28 065	143 440	159 580
Créances rattachées à participations	616 444		616 444	573 192
Autres titres immobilisés	1 049 710		1 049 710	1 049 710
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 330		1 330	1 330
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 723 478	774 247	1 949 231	1 932 743
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	616 338		616 338	267 911
Autres créances	32 128		32 128	37 377
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	253 959		253 959	541 354
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	44 344		44 344	50 518
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	946 769		946 769	897 161
TOTAL ACTIF GENERAL	3 670 247	774 247	2 896 000	2 829 904
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				

- COMPTE DE RESULTAT -

SST BTP 71

du 01/01/2022 au 31/12/2022

			Total	N-1
Produits d'exploitation	France	Export		
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services	83 461		83 461	65 051
Chiffre d'affaires net	83 461		83 461	65 051
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				560
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				42 336
Autres produits			1 735 344	1 387 735
Total des produits d'exploitation I (1)			1 818 805	1 495 682
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3)			521 025	511 047
Impôts, taxes et versements assimilés			26 815	26 116
Salaires et traitements			776 568	766 457
Charges sociales			455 281	479 334
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amort...			54 422	43 415
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provi...				
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux prov...				
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux p...				
Autres charges			8 641	145
Total des charges d'exploitations II (2)			1 842 751	1 826 515
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-23 946	-330 833
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée III			29 923	27 312
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits Financiers				
Produits financiers de participations (5)			13 329	6 629
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo...				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			2 461	4 659
Reprises sur provisions et transferts de charges			11 925	1 739
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			27 714	13 027
Charges Financières				

- COMPTE DE RESULTAT -

SST BTP 71

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Total	N-1
Dotations financières aux amortissements et provisions	28 065	11 925
Intérêts et charges assimilées (6)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	28 065	11 925
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-351	1 102
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	5 626	-302 420
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	11 333	1 833
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels V	11 333	1 833
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	101	3
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 255	327
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VI	4 356	330
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	6 977	1 503
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE	12 603	-300 917
Renvois:		
(1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :		
(3) Dont crédit-bail mobilier :		
(3) Dont crédit-bail immobilier :		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées :		

- BILAN ACTIF DETAILLE -

SST BTP 71

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles (1)				
Concessions, brevets et droits similaires	901	1 339	-438	-32,71
20500000 LOGICIELS	56 340	56 340		
28050000 AMORTISSEMENT LOGICIELS	-55 439	-55 001	-438	0,80
Immobilisations corporelles				
Terrains	10 973	11 288	-315	-2,79
21110000 TERRAINS	9 822	9 822		
21200000 AMENAGEMENTS EXTERIEURS	16 007	16 007		
28120000 AMORTISSEMENT AMGT EXTERIEURS	-14 856	-14 541	-315	2,17
Constructions	20 836	27 751	-6 915	-24,92
21310000 BATIMENTS	199 113	199 113		
21350000 AGENCEMENTS BUREAUX	98 897	98 897		
28131000 AMORTISSEMENT BATIMENT	-191 815	-190 064	-1 751	0,92
28135000 AMORTISSEMENT AGENCEMENTS	-85 359	-80 195	-5 164	6,44
Installations techniques, matériel et outillages industriels	15 370	20 379	-5 008	-24,58
21542000 MATERIEL MEDICAL	119 111	119 111		
28154200 AMORTISSEMENT MATERIEL MEDICAL	-103 740	-98 732	-5 008	5,07
Autres immobilisations corporelles	90 226	88 173	2 053	2,33
21810000 INSTALLATIONS DIVERSES	109 068	99 798	9 270	9,29
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	125 264	129 641	-4 377	-3,38
21831000 MATERIEL DE BUREAU	7 179	5 929	1 250	21,08
21832000 MATERIEL INFORMATIQUE	42 028	36 361	5 667	15,58
21840000 MOBILIER DE BUREAU	101 659	98 223	3 436	3,50
28181000 AMORTISSEMENT INSTALLATIONS	-92 962	-90 688	-2 274	2,51
28182000 AMORTISSEMENT MATERIEL DE TRAN	-71 445	-74 690	3 246	-4,35
28183100 AMORTISSEMENT MATERIEL BUREAU	-6 012	-5 507	-505	9,17
28183200 AMORTISSEMENT INFORMATIQUE	-31 698	-21 212	-10 486	49,44
28184000 AMORTISSEMENT MOBILIER DE BURE	-92 856	-89 681	-3 174	3,54
Immobilisations financières (2)				
Autre participations	143 440	159 580	-16 140	-10,11
26181000 PARTICIPATION SCI MEGA BTP	171 505	171 505		
29610000 DEPRECIATION TITRES IMMOBILISE	-28 065	-11 925	-16 140	135,35
Créances rattachées à participations	616 444	573 192	43 252	7,55
26770000 CC SCI MEGA BTP	616 444	573 192	43 252	7,55
Autres titres immobilisés	1 049 710	1 049 710		
27210000 PLACEMENT BFT	299 710	299 710		
27220000 SPIRICA	600 000	600 000		
27230000 PLACEMENT TARGET	150 000	150 000		
Autres immobilisations financières	1 330	1 330		

- BILAN ACTIF DETAILLE -

SST BTP 71

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
27502000 DEPOT AGIP	30	30		
27503000 DEPOT DE GARANTIE	1 300	1 300		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 949 231	1 932 743	16 488	0,85
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	616 338	267 911	348 427	130,05
411 CLIENTS	2 283		2 283	
412	585 322	233 920	351 402	150,22
418 CLIENTS - PRODUITS NON ENCORE FACTURES	28 734	33 991	-5 258	-15,47
Autres créances	32 128	37 377	-5 249	-14,04
401 FOURNISSEURS	31		31	
421 PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES	2 734		2 734	
43870000 PRODUITS A RECEVOIR	9 825	864	8 961	1 037,20
44400000 ETAT - IMPOT SOCIETE		13 987	-13 987	-100,00
44560900 TVA DEDUCTIBLE IC	183		183	
44566000 TVA - DEDUCT SUR BIENS & SERV.	2 475	2 238	237	10,60
44567000 TVA - CREDIT A REPORTER	3 055	9 267	-6 212	-67,03
44573000 TVA COLLECTEE A 20%	734	493	241	48,98
44583000 TVA - SUR FACTURES A PARVENIR	8 874	7 978	896	11,23
44870000 PRODUITS A RECEVOIR		2 551	-2 551	-100,00
46870000 PRODUITS DIVERS A RECEVOIR	4 216		4 216	
Trésorerie				
Disponibilités	253 959	541 354	-287 395	-53,09
51210300 BANQUE RHONE ALPES	13 978	68 207	-54 229	-79,51
51700000 LIVRET A	78 628	77 563	1 065	1,37
51710000 LIVRET A ASSOCIATION	160 368	394 843	-234 475	-59,38
51870000 INTERETS COURUS A RECEVOIR	821	525	297	56,50
53000000 CAISSE	164	216	-53	-24,26
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	44 344	50 518	-6 174	-12,22
48610000 CHARGES PAYEES D'AVANCE	44 344	50 518	-6 174	-12,22
TOTAL ACTIF CIRCULANT	946 769	897 161	49 608	5,53
TOTAL ACTIF GENERAL	2 896 000	2 829 904	66 096	2,34

- BILAN PASSIF DETAILLE -

SST BTP 71

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
CAPITAUX PROPRES				
Report à nouveau	2 594 775	2 895 692	-300 917	-10,39
11000000 REPORT A NOUVEAU	2 594 775	2 895 692	-300 917	-10,39
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	12 603	-300 917	313 520	-104,19
Situation Nette	2 607 379	2 594 775	12 603	0,49
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 607 379	2 594 775	12 603	0,49
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		2 200	-2 200	-100,00
419 CLIENTS CREDITEURS		2 200	-2 200	-100,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 254	92 110	9 144	9,93
401 FOURNISSEURS	45 294	40 824	4 470	10,95
408 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	55 961	51 286	4 674	9,11
Dettes fiscales et sociales	185 348	127 816	57 533	45,01
43100000 URSSAF	33 749	29 962	3 787	12,64
43720000 PRO BTP	17 428	18 180	-752	-4,14
43760000 CAISSE CONGES PAYES	24 620	27 257	-2 637	-9,68
43860000 AUTRES CHARGES A PAYER		2 675	-2 675	-100,00
44210000 ETAT - IMPOTS ET TAXES RECOUVR	5 435	3 754	1 681	44,78
44570900 TVA COLLECTEE IC	183		183	
44571100 TVA - COLLECTEE COTIS 31/12	97 554	38 987	58 567	150,22
44584000 TVA - SUR FACTURES A EMETTRE	4 805	5 665	-860	-15,19
44860000 ETAT - CHARGES A PAYER	1 575	1 336	239	17,91
Dettes sur immobilisations et comptes rattachées		1 206	-1 206	-100,00
40408410000 FOURNISSEUR D'IMMOB		1 206	-1 206	-100,00
Autres dettes	2 019	11 797	-9 778	-82,89
46710000 DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS		188	-188	-100,00
46860000 CHARGES A PAYER DIVERSES	2 019	11 609	-9 590	-82,61
TOTAL DETTES	288 622	235 129	53 492	22,75
TOTAL PASSIF GENERAL	2 896 000	2 829 904	66 096	2,34

- COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

SST BTP 71

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
Produits d'exploitation				
Production vendue - services	83 461	65 051	18 410	28,30
70610000 VISITES EXTERIEURES M. T	2 142	1 299	843	64,90
70620000 VISITES CONTRATS	34 432	25 753	8 678	33,70
70625000 VISITES CONTRATS INTERIMAIRES	11 995	12 266	-271	-2,21
70830000 LOCATIONS DIVERSES	6 974	5 818	1 156	19,87
70840100 PRESTATIONS DIVERSES / GAS	25 445	19 915	5 530	27,77
70880100 REMBOURSEMENTS TIMBRES	1 346		1 346	
70880300 REMB. EXAMENS COMPL.+VACCINS	1 128		1 128	
Chiffre d'affaires net	83 461	65 051	18 410	28,30
Subventions d'exploitation		560	-560	-100,00
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		560	-560	-100,00
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		42 336	-42 336	-100,00
79100000 TRANSFERT DE CHARGES		1 107	-1 107	-100,00
79112300 REMBOURSEMENTS TIMBRES		1 422	-1 422	-100,00
79120000 TRANSFERT DE CHARGES (63 ET 64		2 319	-2 319	-100,00
79121000 IJSS		29 081	-29 081	-100,00
79122000 REMB. FORMATION CONTINUE		1 764	-1 764	-100,00
79123000 AVANTAGE EN NATURE VEHICULE		2 932	-2 932	-100,00
79128000 REMB.EXAMENS COMPL. + VACCINS		3 712	-3 712	-100,00
Autres produits	1 735 344	1 387 735	347 609	25,05
75611000 COTISATIONS	1 735 248	1 382 502	352 746	25,52
75800000 PRODUITS DIVERS	96	5 233	-5 137	-98,17
Total des produits d'exploitation I (1)	1 818 805	1 495 682	323 123	21,60
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes (3)	521 025	511 047	9 978	1,95
60610000 EAU	1 538	2 881	-1 343	-46,61
60614100 CARBURANT VOITURES	13 356	11 422	1 934	16,93
60620000 ELECTRICITE	19 173	19 361	-188	-0,97
60633000 FOURNITURES & PETIT MATERIEL	3 360	7 020	-3 660	-52,14
60638000 FOURNITURES PHARMAC & MEDICALE	7 594	16 632	-9 038	-54,34
60641100 FOURNITURES BUREAU	11 213	5 965	5 248	87,97
60642100 IMPRIMES	3 916	6 625	-2 709	-40,89
61100000 SOUS TRAITANCE MENAGE	34 156	33 630	526	1,56
61110000 PRESTATIONS - ENTRET.ESP.VERTS	12 937	8 920	4 017	45,03
61320000 LOCATIONS SCI MEGA BTP	105 574	100 397	5 177	5,16
61321000 AUTRES LOCATIONS IMMOBILIERES	8 201	7 983	218	2,73
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	19 938	17 846	2 093	11,73
61410000 CHARGES LOCATIVES	1 086	1 251	-165	-13,21

- COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

SST BTP 71

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
61500000 ENTRETIEN ET REPARATIONS	3 208	2 716	491	18,09
61510000 ENTRETIEN BUREAUX	3 922	5 132	-1 211	-23,59
61560000 MAINTENANCE	8 850	8 805	45	0,51
61561000 MAINTENANCE LOGICIEL	6 305	4 633	1 672	36,08
61562000 MAINTENANCE PREVENTIEL	9 198	10 477	-1 279	-12,21
61571000 ENTRETIEN VOITURES	3 346	6 609	-3 264	-49,38
61620000 ASSURANCES DIVERSES	18 023	16 574	1 449	8,74
61631000 ASSURANCE CONVENTION COLLECTIV	70 080	67 486	2 594	3,84
61800000 ANNONCES & INSERTIONS	222	457	-235	-51,40
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	98		98	
61830000 ABONNEMENTS	4 236	3 894	342	8,77
61850000 FRAIS DE FORMATION & COLLOQUES	10 629	3 959	6 670	168,48
62141000 PRESTATIONS DE PERSONNEL	23 985	23 277	708	3,04
62260000 HONORAIRES	19 781	24 708	-4 927	-19,94
62280000 EXAMENS COMPLEMENTAIRES	2 691	3 061	-370	-12,10
62300000 PUBLICITE	639	635	4	0,59
62340000 CADEAUX	704	1 056	-351	-33,28
62501000 DEPLACEMENTS ADMINISTRATIFS	7 917	3 030	4 887	161,31
62504000 FRAIS CONSEIL ADMINISTRATION	3 949	4 161	-212	-5,10
62505000 COM. MEDICO TECH. /COM CONTR	498	357	141	39,42
62506000 REUNIONS DIVERSES	4 143	5 262	-1 119	-21,26
62510000 DEPLACEMENTS PERS.MEDICAL	26 499	27 427	-927	-3,38
62570000 RECEPTIONS	960	3 645	-2 685	-73,65
62611000 AFFRANCHISSEMENT M.T	18 701	19 620	-919	-4,68
62621000 TELEPHONE	22 629	15 848	6 782	42,79
62622000 INTERNET	5 276	7 034	-1 758	-24,99
62700000 SERVICES BANCAIRES	68	12	55	454,19
62800000 COTISATIONS DIVERSES	2 407	1 218	1 188	97,53
62810000 COTISATIONS BTP SANTE PREVENT.	20	20		
Impôts, taxes et versements assimilés	26 815	26 116	699	2,68
63330000 FORMATION CONTINUE	10 089	7 407	2 682	36,21
63350000 TAXE D'APPRENTISSAGE	6 562	5 616	945	16,83
63380000 TAXE CCCA		2 527	-2 527	-100,00
63511000 TAXE PROFESSIONNELLE - CET	6 137	6 223	-86	-1,38
63512000 TAXES FONCIERES	3 265	3 181	84	2,64
63540000 CARTES GRISES	371	806	-436	-54,02
63780000 TAXES DIVERSES	392	356	36	10,11
Salaires et traitements	776 568	766 457	10 111	1,32
64110101 SALAIRES ENTRETIEN	525	715	-189	-26,52
64110102 SALAIRES AUXILIAIRES MEDICAUX	195 203	194 299	904	0,47
64110103 SALAIRES ADMINISTRATIFS	125 257	134 044	-8 787	-6,56

- COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

SST BTP 71

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
64110104 SALAIRES MEDECINS	442 662	422 669	19 993	4,73
64115000 SALAIRES, APPOINTEMENTS	3 372	2 932	440	15,01
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	9 340	9 550	-210	-2,20
64140000 INDEMNITES SECURITE SOCIALE	209	2 249	-2 040	-90,72
Charges sociales	455 281	479 334	-24 054	-5,02
64510000 URSSAF	183 556	185 768	-2 213	-1,19
64520000 PRO BTP	34 326	33 576	749	2,23
64530000 COTISATIONS AUX CAISSES DE RET	76 652	77 514	-861	-1,11
64540000 POLE EMPLOI	32 223	31 728	495	1,56
64560000 CAISSE DES CONGES PAYES	149 187	149 327	-140	-0,09
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	1 366	1 235	131	10,61
64800000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	69	187	-118	-63,05
64911000 AIDE EMBAUCHE HANDICAPES	-1 593		-1 593	
64911500 AVANTAGE EN NATURE VEHICULE	-3 372		-3 372	
64914000 INDEMNITES JOURNALIERES AUX.	-17 133		-17 133	
DOTATION D'EXPLOITATION				
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amort...	54 422	43 415	11 006	25,35
68110000 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	54 422	43 415	11 006	25,35
Autres charges	8 641	145	8 496	5 839,84
65400000 CREANCES IRRECOUVRABLES		61	-61	-100,00
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION	8 641	84	8 557	10 153,06
Total des charges d'exploitations II (2)	1 842 751	1 826 515	16 236	0,89
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-23 946	-330 833	306 887	-92,76
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée III	29 923	27 312	2 611	9,56
75550000 QUOTE PART DE RESULTAT SUPPORT	29 923	27 312	2 611	9,56
Produits Financiers				
Produits financiers de participations (5)	13 329	6 629	6 700	101,08
76160000 REVENUS CC SCI	13 329	6 629	6 700	101,08
Autres intérêts et produits assimilés (5)	2 461	4 659	-2 198	-47,19
76400000 REVENUS VALEURS MOBILIERES	575	3 748	-3 174	-84,67
76800000 INTERETS LIVRETS	1 886	911	975	107,09
Reprises sur provisions et transferts de charges	11 925	1 739	10 186	585,74
78610000 REPRISE DEPRECIATION TITRES	11 925	1 739	10 186	585,74
Total des produits financiers (V)	27 714	13 027	14 688	112,75
Charges Financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions	28 065	11 925	16 140	135,35
68610000 DOT. DEP. TITRES IMMOBILISES	28 065	11 925	16 140	135,35

- COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

SST BTP 71

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
Total des charges financières (VI)	28 065	11 925	16 140	135,35
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-351	1 102	-1 452	-131,82
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV V - VI)	5 626	-302 420	308 046	-101,86
Produits Exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	11 333	1 833	9 500	518,18
<i>77520000 PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBIL</i>	<i>11 333</i>	<i>1 833</i>	<i>9 500</i>	<i>518,18</i>
Total des produits Exceptionnels V	11 333	1 833	9 500	518,18
Charges Exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	101	3	98	3 613,24
<i>67120000 PENALITES ET AMENDES FISCALES</i>	<i>101</i>	<i>3</i>	<i>98</i>	<i>3 613,24</i>
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 255	327	3 928	1 199,91
<i>67500000 V.N.C. ELEMENTS D'ACTIF CEDES</i>	<i>4 255</i>	<i>327</i>	<i>3 928</i>	<i>1 199,91</i>
Total des charges exceptionnelles VI	4 356	330	4 026	1 219,80
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	6 977	1 503	5 474	364,14
TOTAL DES PRODUITS	1 887 776	1 537 853	349 922	22,75
TOTAL DES CHARGES	1 875 172	1 838 770	36 402	1,98
BENEFICE OU PERTE	12 603	-300 917	313 520	-104,19

ANNEXE COMPTABLE

SST BTP 71

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 2 896 000€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 12 603€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations et méthodes comptables :

Evènements significatifs postérieurs à la clôture :

La fusion des Services de Santé au Travail du BTP de la région Bourgogne Franche-Comté initialement programmée au 1er juillet 2022 a été reportée au 1er janvier 2023. Cette fusion va réunir le SIST de Franche-Comté qui est l'Association absorbante, le SSTBTP de Côte d'Or et le SSTBTP de Saône et Loire qui sont les Associations absorbées.

Information au titre des principes et méthodes comptables :

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

Le plan comptable utilisé fait référence au plan comptable des Associations élaboré par le Conseil National de la Vie Associative (CNVA).

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations sur les postes de l'actif du bilan :

État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

État de l'actif Immobilisé :

Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Frais D'établissement	-					-
Autres Immobilisations incorporelles	56 340					56 340
Total Immobilisations Incorporelles (I)	56 340					56 340
Terrain	25 829					25 829
Constructions	298 010					298 010
Installations techniques, matériels et outillages industriels	119 111					119 111
Installations générales, agencements, aménagements divers	99 798		9270			109 068
Matériel de transport	129 641		28430		32807	125 264
Matériel de bureau et informatique, mobilier	140 513		10353			150 866
Emballages récupérables et divers	-					-
Immobilisations corporelles en cours	-					-
Avances et acomptes	-					-
Total Immobilisations Corporelles (II)	812 902		48053		32807	828 148
Participations	171 505					171 505
Créances rattachées à des Participations	573 192		43252			616 444
Autres Titres Immobilisés	1 049 710					1 049 710
Prêts et autres immobilisations financières	1 330					1 330
Total Immobilisations Financières (III)	1 795 738		43252			1 838 990
Total Général (I + II+III)	2 664 980		91305		32807	2 723 478

Méthode d'amortissements et de dépréciations :

Amortissement de l'actif Immobilisé :

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur Début D'exercice	Augmentations (+)	Diminutions (-)	Valeur Fin d'exercice
Frais D'établissement	-			-
Autres Immobilisations incorporelles	55 001	438		55 439
Total Immobilisations Incorporelles (I)	55 001	438		55 439
Terrain	14 541	315		14 856
Constructions	270 259	6916		277 175
Installations techniques, matériels et outillages industriels	98 732	5008		103 740
Installations générales, agencements, aménagements divers	90 688	2274		92 962
Matériel de transport	74 690	25306	28551	71 445
Matériel de bureau et informatique, mobilier	116 400	14165		130 565
Emballages récupérables et divers	-			-
Immobilisations corporelles en cours	-			-
Avances et acomptes	-			-
Total Immobilisations Corporelles (II)	665 311	53984		690 743
Total Général (I + II)	720 312	54422	28551	746 182

Dépréciation de l'actif Immobilisé :

Dépréciation Actif Immobilisé	Valeur Début D'exercice	Augmentations (+)	Diminutions (-)	Valeur Fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-
Immobilisations Financières	11 925	28065	11925	28 065
TOTAL	11 925	28 065	11 925	28 065

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	616 444		616444
Prêts	-		
Autres immobilisations financières	1 330		1330
Créances clients et comptes rattachés	616 338		
Autres	28 629		
Charges constatées d'avance	44 344		
Totaux	1 307 085	-	617 774
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			

Informations sur les postes du passif du bilan :

Tableau de Variation des Fonds Propres :

Les fonds propres de l'Association ont varié du montant du résultat de l'exercice.

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'association à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	3 946	100.00
Logiciels	51 055	20.00

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	7 à 25 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel médical	Linéaire	4 à 10 ans
Installations diverses	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	1 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	28 734
Autres créances	9 825
Disponibilités	821
Total	39 380

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 961
Dettes fiscales et sociales	1 575
Autres dettes	2 019
Total	59 555

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	44 344
Total	44 344

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 562 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 4 562 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11 : néant.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

L'engagement est pris en charge en 2022 par l'Auxiliaire Bâtiment et par conséquent compte-tenu de cette adhésion, aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice : Liste des filiales et participations

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles	-		
Autres Emprunts obligataires	-		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus d'1 an maximum à l'origine	-		
Emprunts et dettes financières divers	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	101 254-		
Dettes fiscales et sociales	185 348+		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-		
Autres Dettes	2 019		
Produits constatés d'avance	-		
Total	288 621	-	-
Emprunts souscrits sur l'exercice			
Emprunts Remboursés sur l'exercice			
Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture			

Liste des filiales et participations

Filiales détenues à + de 50%	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis et remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
SCI MEGA BTP	190 561	24 720	90.00	171 505	616 444		105 574	24 720	29 923

Effectif moyen employé pendant l'exercice par catégorie :

Catégorie	Effectif Moyen
Cadres	7
Agents de maîtrise et techniciens	9
Ouvriers	
Total	16

Liasse fiscale

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	<input type="radio"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="radio"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				<input type="checkbox"/>	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				<input type="checkbox"/>	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	
SST BTP 71	Adresse du siège social:
SIRET	810 Chemin DES LUMINAIRES
7 7 8 5 9 8 5 0 8 0 0 0 3 5	71850 CHARNAY LES MACON
Adresse du principal établissement:	
810 Chemin DES LUMINAIRES	Ancienne adresse en cas de changement:
71850 CHARNAY LES MACON	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ		
Activités exercées	Médecine du travail	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)						
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0		
Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		0		
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	0	PV à long terme imposables à 19 %	0	PV exonérées (art. 238 quinquies)	0
Autres PV imposables à 19 %	0	PV à long terme imposables à 0%	0			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>						
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	0	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	0	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)						

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	0

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
N°	Nom
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
N°	Nom

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé	MyUnisoft Comptabilite

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:			
Société ou indépendant :		Société ou indépendant :			
FOGEX SA	644 Rue DES GRANDES TEPPEES				
71000 MACON	Tél: 0385368484		Tél:		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant:			
		Date:	04/04/2023	Lieu:	CHARNAY LES MACON
		Qualité et nom du signataire:			
		Signature :			
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné					

Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :
---	---------------

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %		
		0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice		
		MVLT restant à reporter		
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)				
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice				
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice				



N° 15949 * 03

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SST BTP 71			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		810 Chemin DES LUMINAIRES		71850	CHARNAY LES MACON		
SIRET		7 7 8 5 9 8 5 0 8 0 0 0 3 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Exercice N clos le 31/12/2022 Net 3	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	56 340	AG	55 439	901
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	25 829	AO	14 856	10 973
		Constructions	AP	298 010	AQ	277 175	20 836
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	119 111	AS	103 740	15 370
		Autres immobilisations corporelles	AT	385 198	AU	294 972	90 226
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	171 505	CV	28 065	143 440
		Créances rattachées à des participations	BB	616 444	BC		616 444
		Autres titres immobilisés	BD	1 049 710	BE		1 049 710
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	1 330	BI		1 330
TOTAL (II)		BJ	2 723 478	BK	774 247	1 949 231	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	616 338	BY		616 338
		Autres créances (3)	BZ	32 128	CA		32 128
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE		
Disponibilités		CF	253 959	CG		253 959	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	44 344	CI		44 344	
	TOTAL (III)	CJ	946 769	CK		946 769	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 670 247	1A	774 247	2 896 000
Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété * :	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SST BTP 71			Néant <input type="checkbox"/> *			
						Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :				DA			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...				DB			
	Écarts de réévaluation (2) *		(dont écart d'équivalence	EK)	DC	
	Réserve légale (3)				DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE			
	Réserves réglementées (3) *		(dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1)	DF	
	Autres réserves		dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ)	DG	
	Report à nouveau				DH	2 594 775		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	12 603		
	Subventions d'investissement				DJ			
	Provisions réglementées *				DK			
					TOTAL (I)	DL	2 607 379	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM			
	Avances conditionnées				DN			
					TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP			
	Provisions pour charges				DQ			
					TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles				DS			
	Autres emprunts obligatoires				DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU			
	Emprunts et dettes financières divers		(dont emprunts participatifs	EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	101 254		
	Dettes fiscales et sociales				DY	185 348		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ			
	Autres dettes				EA	2 019		
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB			
				TOTAL (IV)	EC	288 622		
Écart de conversion passif *				TOTAL (V)	ED			
				TOTAL GENERAL (I à V)	EE	2 896 000		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
			- Écart de réévaluation libre		1D			
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	288 622		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SST BTP 71				Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC		
	Production vendue	Biens *	FD		FE		FF		
		Services *	FG	83 461	FH		FI	83 461	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	83 461	FK		FL	83 461	
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP		
	Autres produits (1) (11)						FQ	1 735 344	
							FR	1 818 805	
		TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stocks (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *						FW	521 025	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	26 815	
	Salaires et traitements *						FY	776 568	
	Charges sociales (10)						FZ	455 281	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	54 422	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	8 641	
						GF	1 842 751		
		TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)							
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(23 946)		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH	29 923		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	13 329		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 461		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	11 925		
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
						GP	27 714		
		TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)							
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	28 065		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
						GU	28 065		
		TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)							
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(351)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	5 626		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMpte DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SST BTP 71			Néant <input type="checkbox"/> *	
					Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *				HB	11 333
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)				HD	11 333
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				HE	101
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *				HF	4 255
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)				HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				HH	4 356
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)					HI	6 977
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *				(X)	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	1 887 776
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	1 875 172
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)					HN	12 603
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO	
	(2) Dont	{	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G	
	(3) Dont	{	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées				1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)				HX	
	(6 ter) Dont	{	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC	
			- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD	
	(9) Dont transfert de charges				A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5)
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatives	A6	Obligatoires	A9	
		dont cotisations facultatives Madelin	A7			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SST BTP 71						Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A	IMMOBILISATIONS						Augmentations								
							Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Consécutives à la réévaluation pratiquée au cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
							1		2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II	KD	56 340	KE			KF		
CORPORELLES	Terrains							KG	25 829	KH			KI		
	Constructions	Sur sol propre		(dont composants		L9)	KJ	199 113	KK			KL		
		Sur sol d'autrui		(dont composants		M1)	KM		KN			KO		
	Constructions	Installations gales, agencements, aménagements des constructions		dont composants		M2)	KP	98 897	KQ			KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		dont composants		M3)	KS	119 111	KT			KU		
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	99 798	KW			KX	9 270	
		Matériel de transport *						KY	129 641	KZ			LA	28 430	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	140 513	LC			LD	10 353	
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF			LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI			LJ			
	Avances et acomptes						LK		LL			LM			
	TOTAL III						LN	812 901	LO			LP	48 053		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M			8T			
	Autres participations						8U	744 697	8V			8W	43 252		
	Autres titres immobilisés						1P	1 049 710	1R			1S			
	Prêts et autres immobilisations financières						1T	1 330	1U			1V			
	TOTAL IV						LQ	1 795 738	LR			LS	43 252		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	2 664 979	ØH			ØJ	91 305			
CADRE B	IMMOBILISATIONS						Diminutions			Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
							Par virement de poste à poste		Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
							1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II	IO		LV		LW	56 340	1X	
CORPORELLES	Terrains							IP		LX		LY	25 829	LZ	
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB	199 113	MC		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF		
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions					IS		MG		MH	98 897	MI		
	Installations techniques, matériel et outillages industriels							IT		MJ		MK	119 111	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers					IU		MM		MN	109 068	MO		
		Matériel de transport					IV	32 807	MP		MQ	125 264	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW	7 843	MS		MT	150 866	MU		
		Emballages récupérables et divers*					IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours							MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes							NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III							IY	40 650	NG		NH	828 148	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations							IØ		ØX		ØY	787 949	ØZ	
	Autres titres immobilisés							I1		2B		2C	1 049 710	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières							I2		2E		2F	1 330	2G	
	TOTAL IV							I3		NJ		NK	1 838 990	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							I4		ØK	40 650	ØL	2 723 478	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		SST BTP 71				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice N clos le		31/12/2022					
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾		
			Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾			
	①	②	③	④	⑤		⑥
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–	
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SST BTP 71						Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	55 001	PF	438	PG		PH	55 439
TOTAL I		RK	55 001	RM	438	RN		RO	55 439
Terrains		PI	14 541	PJ	315	PK		PL	14 856
Constructions	Sur sol propre	PM	190 064	PN	1 751	PO		PQ	191 815
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV	80 195	PW	5 164	PX		PY	85 359
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	98 732	QA	5 008	QB		QC	103 740
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	90 688	QE	2 274	QF		QG	92 962
	Matériel de transport	QH	74 690	QI	25 306	QJ	28 552	QK	71 445
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	116 400	QM	14 165	QN		QO	130 565
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	665 309	QV	53 984	QW	28 552	QX	690 743
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	720 310	ØP	54 422	ØQ	28 552	ØR	746 182
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6		
		Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO	0
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Designation de l'entreprise		SST BTP 71								Néant <input type="checkbox"/> *	
NATURE DES PROVISIONS		Montant du début de l'exercice		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
		1		2		3		4			
PROVISIONS REGLEMENTEES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	0	TA	0	TB	0	TC	0		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U	0	TD	0	TE	0	TF	0		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	0	TG	0	TH	0	TI	0		
	Amortissements dérogatoires	3X	0	TM	0	TN	0	TO	0		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 % <input type="checkbox"/>	D3	0	D4		D5		D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI) <input type="checkbox"/>	IJ	0	IK	0	IL	0	IM	0		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	0	TP	0	TQ	0	TR	0		
	TOTAL I	3Z	0	TS	0	TT	0	TU	0		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	0	4B	0	4C	0	4D	0		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	0	4F	0	4G	0	4H	0		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	0	4K	0	4L	0	4M	0		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	0	4P	0	4R	0	4S	0		
	Provisions pour pertes de change	4T	0	4U	0	4V	0	4W	0		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	0	4Y	0	4Z	0	5A	0		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	0		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations * <input type="checkbox"/>	5F	0	5H	0	5J	0	5K	0		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	0	EP	0	EQ	0	ER	0		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	0	5S	0	5T	0	5U	0		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	0	D4	0	5T	0	5U	0		
	TOTAL II	5Z	0	TV	0	TW	0	TX	0		
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	0	6B	0	6C	0	6D	0	
		- corporelles	6E	0	6F	0	6G	0	6H	0	
		- titres mis en équivalence	02	0	03	0	04	0	05	0	
		- titres de participations	9U	11 925	9V	28 065	9W	11 925	9X	28 065	
		- autres immobilisations financières (1) * <input type="checkbox"/>	06	0	07	0	08	0	09	0	
	Sur stocks et en cours	6N	0	6P	0	6R	0	6S	0		
	Sur comptes clients	6T	0	6U	0	6V	0	6W	0		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	0	6Z	0	7A	0		
	TOTAL III	7B	11 925	TY	28 065	TZ	11 925	UA	28 065		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	7C	11 925	UB	28 065	UC	11 925	UD	28 065			
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	0	UF	0					
	- financières		UG	28 065	UH	11 925					
	- exceptionnelles		UJ	0	UK	0					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								10	0		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Extensions

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

⑧

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFiP N° 2057-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SST BTP 71					Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN	
					1	2	3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL	616 444	UM	UN	616 444	
	Prêts (1) (2)			UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières			UT	1 330	UV	UW	1 330	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA					
	Autres créances clients			UX	616 338		616 338		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			Z1					
	Personnel et comptes rattachés			UY	2 734		2 734		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	9 825		9 825		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	15 322		15 322	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN				
		Divers			VP				
	Groupe et associés (2)			VC					
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	4 247		4 247			
Charges constatées d'avance			VS	44 344		44 344			
TOTAUX				VT	1 310 584	VU	692 810	VV	617 774
RENVIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans	
				1	2	3		4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y							
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	0		0	0		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	101 254	101 254					
Personnel et comptes rattachés		8C							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	75 797	75 797					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	102 542	102 542				
	Obligations cautionnées		VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	7 010	7 010				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
Groupe et associés (2)		VI							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 019	2 019					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2							
Produits constatés d'avance		8L							
TOTAUX				VY	288 622	VZ	288 622		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Designation de l'entreprise		SST BTP 71					Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N clos le		
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)						ET <input type="checkbox"/>	2022-12-31			
I. REINTEGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WA	12 603	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) <input type="checkbox"/>	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art.39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)				WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option <input type="checkbox"/>		RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)				XX	XW	101
	Amendes et pénalités		WJ	101	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*				XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)								I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*			L7	K7		
Régimes particuliers/impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)				18		
				- imposées au taux de 0%				ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* <input type="checkbox"/>		{	- Plus-values nettes à court terme				WN		
				- Plus-values soumises au régime de fusions				WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT <input type="checkbox"/>	Intérêts excédentaires (art.39-1-3ème et 212 du CGI) <input type="checkbox"/>		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée) <input type="checkbox"/>			SW	WQ	22 248	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro <input type="checkbox"/>			M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
							TOTAL I	WR	34 952	
II. DEDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS	0	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)								WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		-	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV		
				- imposées au taux de 0 %				WH		
				- imposées au taux de 19 %				WP		
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure				WW		
				- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								16	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts <input type="checkbox"/>		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A)	XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI) <input type="checkbox"/>								ZX		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY		
Majoration d'amortissement *								XD		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies) <input type="checkbox"/>	K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies) <input type="checkbox"/>	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF		
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies) <input type="checkbox"/>	PA			
		ZFU -TE (art. 44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) <input type="checkbox"/>	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies) <input type="checkbox"/>	XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies) <input type="checkbox"/>	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS) <input type="checkbox"/>								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies) <input type="checkbox"/>		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E) <input type="checkbox"/>		YH) XG	29923	
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)		YC			
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B) <input type="checkbox"/>		YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)		Y0			
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) <input type="checkbox"/>		YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI			
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies G) <input type="checkbox"/>		YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		

III. RESULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	29 923	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	}	Bénéfice (I moins II)	XI	5 029		
		Déficit (II moins I)		0	XJ	0
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *			ZL		0	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				0	XL	5 029
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	0	XO	0

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

I REINTEGRATIONS DIVERSES	Exercice N
	Montant
QP Résultat 2022 SCI MEGA BTP	22 248

II DEDUCTIONS DIVERSES	Exercice N
	Montant
QP Résultat 2021 SCI MEGA BTP	29 923

Designation de l'entreprise		SST BTP 71			Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DEFICITS						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	298 305	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter 0
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	5 029	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis-K5)				K6	293 276	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	0	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	293 276	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES <input type="checkbox"/>						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	0	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT						
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 2 du CGI * <input type="checkbox"/>		ZV	0	ZW	0	
Provisions pour risques et charges * <input type="checkbox"/>						

TOTAUX		8X	0	8Y	0
Provisions pour dépréciation *					

TOTAUX		9D	0	9E	0
Charges à payer					

TOTAUX		9K	0	9L	0
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	0	YO	0
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :		Ligne WI		Ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations <input type="checkbox"/>		Montant net à la fin de l'exercice
	L1	0	0	0	0

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

Désignation de l'entreprise		SST BTP 71										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	2 895 692		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(271 648)			Dividendes	- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Autres répartitions		ZF	29 269				
						Report à nouveau		ZG	2 594 775				
	TOTAL I	ØF	2 624 044			(N.B : le total I doit être égal au total II) TOTAL II		ZH	2 624 044				
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)					YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	47 092					
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 133 713)					XQ	134 799					
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	23 985					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	22 472					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage						YV						
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)					ST	292 677					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						ZJ	521 025					
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE						YW	6 137				
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)					9Z	20 678				
		Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD						YX	26 815				
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	365 811					
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	68 825					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *						ØB	767 019					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	2.21 %					
	- Numéro de centre agréé *	XP					- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	Plus-values à 15 %		JK	Plus-values à 0 %		JL					
			Plus-values à 19 %		JM	Imputations		JC					
	Groupe : résultat d'ensemble	JD	Plus-values à 15 %		JN	Plus-values à 0 %		JO					
			Plus-values à 19 %		JP	Imputations		JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH	n° SIRET de la société mère du groupe		JJ								

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise	SST BTP 71	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	------------	----------------------------------

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle □
1		2	3	4	5	6
1	Mat. de transport	12 444	0	12 444	0	0
	2016-02-11					
2	Mat. de transport	20 363	0	16 108	0	4 255
	2018-12-04					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1) □
			19%	15% ou 12,80%	0%	
7	8	9	10			11

I-IMMOBILISATIONS

1	1 833	1 833	1 833	0	0	0	0
2	9 500	5 245	5 245	0	0	0	0

II-AUTRES ELEMENTS

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+ 0				0
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+ 0				0
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+ 0				0
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1973, effectivement utilisée	+ 0				0
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice		0	0	0	
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme □		0	0	0	
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *	0	0	0	0	0
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9) □		7 078	0	0	0	0
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Détails : DIVERS

Autres, éléments : divers	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19%
		19%	15% ou 12,80%	0%	

Désignation de l'entreprise	SST BTP 71	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
-----------------------------	------------	------------------------------------	----	---

A - ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées* <input type="checkbox"/>	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	Sur 3 ans (entreprises à l'IR)	0		0	0	
	Sur 10 ans <input type="checkbox"/>	0		0	0	
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI) <input type="checkbox"/>	0		0	0	
	TOTAL 1	0		0	0	
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	Sur 3 ans au titre de	N-1	0	0	0	0
		N-2	0	0	0	0
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) <input type="checkbox"/>	N-1	0	0	0	0
		N-2	0	0	0	0
		N-3	0	0	0	0
		N-4	0	0	0	0
		N-5	0	0	0	0
		N-6	0	0	0	0
		N-7	0	0	0	0
	N-8	0	0	0	0	
N-9	0	0	0	0		
TOTAL 2	0	0	0	0		

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	<input type="checkbox"/>	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre	<input type="checkbox"/>	
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL	0	0	0	0

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SST BTP 71		Néant <input checked="" type="checkbox"/>							
		Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷									
❶ Entreprises soumises à l'IS		Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶									
❷ Entreprises soumises à l'IR		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶									
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU											
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %		Solde des moins-values à 12,8 %					
❶		❷		❸		❹					
Moins-values nettes N											
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1										
	N – 2										
	N – 3										
	N – 4										
	N – 5										
	N – 6										
	N – 7										
	N – 8										
	N – 9										
	N – 10										
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *											
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice		Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)			
		À 19 % ou à 15 %		À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %					
❶		❷		❸		❹		❺		❻	
Moins-values nettes N											
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1										
	N – 2										
	N – 3										
	N – 4										
	N – 5										
	N – 6										
	N – 7										
	N – 8										
	N – 9										
	N – 10										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		SST BTP 71				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve			Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
①	②	③	④	⑤			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SST BTP 71		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Données en nombre de mois	12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :			YP	16	
- Dont apprentis			YF		
- Dont handicapés			YG	1	
Effectif affectés à l'activité artisanale			RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			OA	83 461	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées			OK	1 735 248	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges			OT	0	
TOTAL 1			OX	1 818 709	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			OH	96	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			OE		
Subventions d'exploitation reçues			OF		
Variation positive des stocks			OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			XT		
TOTAL 2			OM	96	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats			ON		
Variation négative des stocks			OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances			OR	387 312	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.			OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			OW	8 641	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			OY		
TOTAL 3			OJ	395 954	
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)			OG	1 422 851	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.			SA	1 422 851	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre			EV	<input type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)			GX	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			HX	0	
Période de référence	GY		GZ		
Date de cessation	HR				

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital) Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI) Néant

Exercice clos le	2022-12-31	N° SIRET	77859850800035
Dénomination de l'entreprise	SST BTP 71		
Adresse (voie)	810 Chemin	DES LUMINAIRES	
Code postal	71850	Ville	CHARNAY LES MACON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	0

I-CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**II -CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital) Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

Néant

Exercice clos le	<input type="text" value="2022-12-31"/>	N° SIRET	<input type="text" value="77859850800035"/>
Dénomination de l'entreprise	<input type="text" value="SST BTP 71"/>		
Adresse (voie)	<input type="text" value="Chemin DES LUMINAIRES"/>		
Code postal	<input type="text" value="71850"/>	Ville	<input type="text" value="CHARNAY LES MACON"/>

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

P5

1

Forme juridique	<input type="text" value="SCI"/>	Dénomination	<input type="text" value="SCI MEGA BTP"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="397483298"/>	% de détention	<input type="text" value="90,00"/>		
Adresse N°	<input type="text" value="810"/>	Voie	<input type="text" value="Chemin DES LUMINAIRES"/>		
Code postal	<input type="text" value="71850"/>	Commune	<input type="text" value="CHARNAY LES MACON"/>	Pays	<input type="text" value="FR"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Dénomination	SST BTP 71		
Adresse	810	Chemin	DES LUMINAIRES
Code postal	71850		
Ville	CHARNAY LES MACON		

LA DECLARATION N° 1330-CVAE-SD DOIT IMPERATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DEPOT DEMATERIALISE
Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS

SIRET 77859850800035

Période de référence 2022-01-01 2022-12-31

Date de cessation

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 quinquies du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique au sens de la CFE et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées, sauf exclusions mentionnées dans la notice, comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée **A2** **1 422 851** Case JU du 2035-E-SD, case 117 du 2033-E-SD, case SA du 2059-E-SD ou case D12 du 2072-E-SD

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Chiffre d'affaires de référence **A3** **1 818 709** à reporter case A1 de la 1329-DEF-SD

Chiffre d'affaires de référence du groupe **B6** **0** à reporter case A3 de la 1329-DEF-SD

A **CHARNAY LES
MACON**

DATE **2023-04-04**

SIGNATURE

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

SIREN

778598508

III. REPARTITION DES SALARIES**A. Liste des établissements de l'entreprise**

CODE NIC	NUMERO DU DEPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION (en toutes lettres)	Code INSEE de la commune	Nombre de salariés
A4	A5	A6	A7	A8
00118	71	BRANGES	056	
00043	71	PARAY LE MONIAL	342	2
00076	71	CRISSEY	154	4
00012	71	MONTCEAU LES MINES	306	2
00100	71	CUISERY	158	2
00092	71	LE CREUSOT	153	2
00035	71	CHARNAY LES MACON	105	8
0	71	VEROSVRES	571	8
00084	71	CHAGNY	073	8
00050	71	LA CLAYETTE	133	8
SA00H	71	CORMATIN	145	8

B. Liste des lieux d'exercice des salariés employés plus de trois mois hors de l'entreprise (1)

NUMERO DU DEPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION (en toutes lettres)	Code INSEE de la commune	Nombre de salariés
B1	B2	B3	B4

(1) Salariés sur des chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise, etc..

(2) Les codes INSEE sont disponibles sur le site www.insee.fr

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 ou Année :	
Dénomination de l'entreprise :	SST BTP 71 Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise	PME au sens communautaire (Cocher la case) <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septiesQ de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination et adresse	
SIREN	

I – RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE ¹

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
<i>Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME</i>	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

	dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE ⁴

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT "Autre crédits d'impôts")

III – CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N			
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois			

NOUVEAUTÉS

- Trois nouveaux crédits d'impôt ont été créés par la loi de finances pour 2021 :
 - le crédit d'impôt pour les bailleurs, personnes physiques domiciliées en France au sens de l'article 4 B du code général des impôts ou personnes morales au titre des abandons ou renoncations définitifs des loyers hors taxes et hors accessoires échus au titre du mois de novembre 2020, lorsqu'ils sont afférents à des locaux situés en France et consentis, au plus tard le 31 décembre 2021, au profit d'entreprises locataires (art. 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
 - le crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (art. 220 sexdecies du CGI) au titre des dépenses de création, d'exploitation et de numérisation de représentations théâtrales d'œuvres dramatiques qui s'applique aux demandes d'agrément provisoire déposées à compter du 1er janvier 2021 (art. 22 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
 - le crédit d'impôt en faveur des petites et moyennes entreprises au titre des dépenses engagées entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2021 pour la rénovation énergétique des bâtiments ou parties de bâtiments à usage tertiaire dont elles sont propriétaires ou locataires et qu'elles affectent à l'exercice de leur activité industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou agricole (art. 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;

RAPPELS

- Depuis le 1er janvier 2018, le formulaire n° 2069-RCI-SD doit être souscrit obligatoirement par voie électronique ([article 1649 quater B quater du CGI](#) modifié par la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).
- Depuis le 1^{er} janvier 2019, le CICE a un taux unique de 9 % (article 244 quater C du CGI) et s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte.
- Pour la réduction d'impôt mécénat prévue à l'article 238 bis du CGI, les entreprises ayant effectué plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt doivent déclarer des informations relatives aux dons et versements effectués (article 149 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019) sur le tableau III en annexe à cette déclaration.

⁴Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte du formulaire n° 2069-RCI-SD.

INFORMATIONS

Certaines données du formulaire sont susceptibles d'être transmises à la Commission européenne dans le cadre de la transparence des aides d'État :

- case "Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi" ;
- case "dont crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM"(article 244 quater B du CGI);
- case "crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif"(article 244 quater W du CGI)

FOGEX s'épanouir ensemble

41 Rue Périer
92120 MONTROUGE
Tél. 01 58 07 08 18 - Fax 01 47 35 43 89
Mail : contactparis@andre-legroupe.com

18 Rue Porte Noël
89800 CHABLIS
Tél : 03 86 18 92 13 Fax : 03 86 18 97 11
Mail : contactchablis@andre-legroupe.com

ZAC des Combottes
25700 VALENTIGNEY
Tél : 03 81 36 11 77 - Fax : 03 81 36 11 79
Mail : contactvalentigney@andre-legroupe.com

5 Rue Alfred de Vigny
25000 BESANCON
Tél : 03 81 53 12 67 Fax : 03 81 53 12 72
Mail : contactbesancon@andre-legroupe.com

11D Rue des Caumont Bréon
21700 NUITS - SAINT - GEORGES
Tél : 03 80 62 03 62- Fax : 03 80 61 33 27
Mail : contactnuits@andre-legroupe.com

4 Place des Bernardines
25300 PONTARLIER
Tél : 03 70 88 97 16
Mail : contactpontarlier@andre-legroupe.com

18 Rue Buffon
21200 BEAUNE
Tél : 03 80 26 23 00 Fax : 03 80 24 12 73
Mail : contact@andre-legroupe.com

103 Avenue du Général Eisenhower
39100 DOLE
Tél. 03.84.79.48.88 Fax. 03.84.79.27.40
Mail : contactdole@andre-legroupe.com

5 Place Charles le Téméraire
71120 CHAROLLES
Tél. 03 85 24 29 10 - Fax 03 85 24 29 11
Mail : contactcharolles@andre-legroupe.com

Espace d'activités de Sennecé
644 Rue des Grandes Teppes
71000 MÂCON
Tél. 03 85 36 84 84 - Fax 03 85 36 84 50
Mail : contactmacon@andre-legroupe.com

3 Avenue de Chalon
71380 SAINT MARCEL
Tél. 03 58 09 80 95 - Fax 03 85 36 84 50
Mail : contactchalon@andre-legroupe.com



www.fogex-andrelegroupe.com

